

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 3 JUILLET 2023 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Dial Lepage, Danny Roy et Stéphane-Alexandre Blais.

Est absent : Le conseiller Serge-Paul Jean

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

2023-07-03-01 Ouverture de la séance

2023-07-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

2023-07-03-03 Adoption du dernier procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023 soit adopté.

2023-07-03-04 Liste des déboursés du mois de juin

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 163 903,⁹⁶ \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2023-07-03-05 Correspondance (dons)

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, concernant le montant de 77 835 \$ obtenu en paiement de la mesure financière de péréquation.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, concernant le montant de 165 \$ obtenu dans le cadre du Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de madame Catherine Dutil, chargée de projets au Conseil de l'Eau Gaspésie Sud concernant une demande de collaboration pour un suivi environnemental sur la rivière Saint-Siméon.

À cet effet, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon accepte la collaboration pour un suivi environnemental sur la rivière Saint-Siméon demandée par le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud pour un montant total de 1 245 \$ échelonné sur trois ans, le tout CONDITIONNELLEMENT à l'implication de toutes les parties incluses au montage financier proposé.

Association du cancer de l'Est-du-Québec – Hôtellerie Omer-Brazeau

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 200 \$ soit versé à l'Association du cancer de l'Est-du-Québec en guise de soutien financier pour le maintien des services indispensables de l'Hôtellerie Omer-Brazeau.

Tournoi de pêche de Saint-Siméon

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 3 700 \$ soit versé au Tournoi de pêche de Saint-Siméon en guise de soutien financier pour la 58^e édition de l'événement.

**2023-07-03-06 Règlement numéro 513-23
Dépôt du certificat relatif au déroulement de la période
d'enregistrement des personnes habiles à voter**

La greffière-trésorière dépose le certificat de la procédure d'enregistrement tenue le 29 juin 2023, entre 9 h et 19 h, pour le Règlement numéro 513-23, décrétant une dépense de 140 000 \$ et un emprunt de 140 000 \$ pour le versement d'une aide financière à l'OMH de Saint-Siméon dans le cadre du Programme Rénovation Québec pour le projet ACL-00965.

**2023-07-03-07 Service ambulancier de la Baie
Nomination des représentants**

ATTENDU l'échéance du mandat des représentants de la Municipalité de Saint-Siméon auprès du Service ambulancier de la Baie;

ATTENDU la volonté des représentants de renouveler leur mandat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de nommer messieurs Royal Poirier et Stéphane-Alexandre Blais à titre de représentants de la Municipalité de Saint-Siméon pour les années 2023-2024 et 2024-2025.

**2023-07-03-08 Société canadienne de la Croix-Rouge – Québec
Amendement de prolongation de la lettre d'entente Services aux
sinistrés**

ATTENDU QUE l'Entente conclue entre la Municipalité de Saint-Siméon et la Société canadienne de la Croix-Rouge (SCCR) arrivera à échéance le 5 juillet 2023;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.2 de l'Entente afin d'assujettir tout renouvellement de l'Entente au consentement des Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2023-2024;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon accepte les dispositions modifiées par l'Amendement no. 2 à l'entente de Services aux sinistrés;

QUE la Municipalité désigne monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, pour agir à titre de signataires dudit Amendement.

**2023-07-03-09 Service de débroussaillage de voies publiques
Octroi du mandat**

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de 9437-5003 QUÉBEC INC. pour la tonte et le débroussaillage des emprises de voies publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter l'offre déposée par 9437-5003 QUÉBEC INC. portant sur le service de tonte et débroussaillage du bord des chemins et voies publiques, au montant de 5 917 \$, taxes en sus.

**2023-07-03-10 Règlement numéro 515-23
Dépôt du certificat relatif au déroulement de la période
d'enregistrement des personnes habiles à voter**

La greffière-trésorière dépose le certificat de la procédure d'enregistrement tenue du 23 juin au 3 juillet 2023 pour le Règlement numéro 515-23, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon.

**2023-07-03-11 Adoption du Règlement numéro 515-23
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

Il est proposé le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement numéro 515-23, ayant fait l'objet du 2^e projet de Règlement numéro 515-23, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon soit adopté, sans changement.

Ce Règlement est disponible au bureau de la municipalité de Saint-Siméon pour fin de consultation.

**2023-07-03-12 Règlement numéro 516-23
Dépôt du certificat relatif au déroulement de la période
d'enregistrement des personnes habiles à voter**

La greffière-trésorière dépose le certificat de la procédure d'enregistrement tenue du 23 juin au 3 juillet 2023 pour le Règlement numéro 516-23, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon.

**2023-07-03-13 Adoption du Règlement numéro 516-23
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

Il est proposé le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement numéro 516-23, ayant fait l'objet du 2^e projet de Règlement numéro 516-23, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon soit adopté, sans changement.

Ce Règlement est disponible au bureau de la municipalité de Saint-Siméon pour fin de consultation.

**2023-07-03-14 Demande au gouvernement du Québec d'offrir aux municipalités
de la Gaspésie un programme visant à appuyer les municipalités
locales dans la réalisation de travaux liés au développement, à
l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques**

CONSIDÉRANT le programme Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) a pris fin le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT la promesse électorale de la CAQ d'investir dans la vitalisation des noyaux villageois au Québec;

CONSIDÉRANT l'abolition du FAIR et conséquemment du volet 4 qui visait à appuyer les municipalités locales dans les travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques;

CONSIDÉRANT que ce volet offrait la possibilité aux municipalités de toutes tailles d'effectuer des travaux d'améliorations de leurs infrastructures de proximités utilisées tant par les touristes que par la population locale;

CONSIDÉRANT que le programme était utilisé par l'ensemble des municipalités de la Gaspésie, qu'il représentait une contribution essentielle à la vitalité des territoires, et ce même si les montants y étaient somme toute raisonnables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'offrir aux municipalités de la Gaspésie un programme visant à appuyer les municipalités locales dans la réalisation de travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques.

**2023-07-03-15 Demande de dérogation mineure (lot 5 595 522)
209, boulevard Perron Ouest**

Le propriétaire veut construire un garage isolé ayant une hauteur totale de 8,23 m alors que le règlement de zonage permet une hauteur maximale n'excédant pas la hauteur de la résidence (7,32 m) maximum.

CONSIDÉRANT QUE la hauteur totale d'un garage et d'une remise ne doit pas excéder la hauteur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les normes concernant les garages isolés et les remises viennent d'être analysées par le Comité consultatif d'Urbanisme et le Conseil municipal, et qu'une modification au règlement de zonage est présentement en cours;

CONSIDÉRANT QUE cette modification réglementaire ne prévoit pas changer la norme de hauteur totale du bâtiment accessoire qui ne doit pas excéder celle du bâtiment principal;

ET compte tenu de l'avis défavorable du comité consultatif d'urbanisme donné le 21 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de refuser cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 595 522 du cadastre du Québec (209, boulevard Perron Ouest).

**2023-07-03-16 Autorisation de dépense
Installation de deux (2) thermopompes au Centre communautaire
Jean-Guy-Poirier**

ATTENDU l'installation récente de deux (2) thermopompes au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier;

ATTENDU la réception de la facture soumise par Services Ref Ultra Inc. au montant de 12 428,80 \$, pour ces travaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE cette dépense, d'un montant de 12 428,80 \$, taxes incluses, soit approuvée et que son paiement soit autorisé;

QUE cette dépense soit financée avec le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

2023-07-03-17 Autres sujets

Aucun autre sujet traité.

2023-07-03-18 Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Cinq (5) personnes étaient présentes.

2023-07-03-20 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 20 h 10.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale